Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 011-251101705-20260706-2026_06-DE

Rivage

Département de l'Aude

Délibération
2026-006

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Objet : Election du Président

Membres :	18
Présents :	17
Pouvoirs :	0
Votants :	17
Pour :	17

Le **6 juillet 2026 à 15h30**, les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment **convoqués le 15 juin**, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Roselyne AYROLLES, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Guy CALVIGNAC, Laurence DE BESOMBES SINGLA, Bernard DEVIC, Joseph GARCIA, Jean-Michel GIBERT, Hélène LESTARQUIT, Jean-Jacques LOPEZ, Guillaume MORA, Maud PILLAI, Michel PY, Benoit VALERY

Suppléants présents : Colette DETAUX, Malika GUERITE, Patrice ROLLI

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-2 et L.2122-8,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 novembre 2004 portant création du Syndicat Intercommunal RIVAGE,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 2012 portant modification des statuts du Syndicat Mixte RIVAGE,

Vu sa délibération N° 2026-005 de ce jour portant installation du Comité Syndical dudit Syndicat,

Le Comité syndical procède à l'élection du Président du Syndicat Mixte RIVAGE selon les modalités suivantes :

Monsieur Bernard DEVIC, le doyen des membres titulaires du Comité Syndical, a pris la présidence, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

Le Comité a choisi pour secrétaire Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF et comme assesseurs Mme Maud PILLAI et Mr Benoit VALERY.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 011-251101705-20260706-2026_06-DE

Monsieur Bernard DEVIC a invité le Comité à procéder à l'élection du Président.

S'est présenté : Monsieur Michel PY

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de votants :	17
Majorité absolue :	9
Pour :	17
Abstention :	0

Monsieur Michel PY ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme, à Leucate, les jours mois et an que dessus.

Le Président,
Michel PY